

Arménie



Le président de l'Arménie, **Serge Sarkissian**, président du Conseil de sécurité nationale, a convoqué le 1^{er} Mars une réunion du dit Conseil.

()... L'un des points clés de l'ordre du jour a été la discussion des protocoles arméno-turcs signés à Zurich en octobre 2009.

Dans ses brèves remarques liminaires, le Président a abordé le processus de règlement des relations arméno-turques, initié par lui, fondé sur sa vision de promouvoir un avenir sûr et harmonieux dans la région sans conditions préalables et les développements qui ont suivi. Extraits de son intervention :

"Chers collègues,

Vous vous souvenez peut-être qu'avec votre consentement, lorsque j'ai initié le processus de normalisation des relations entre l'Arménie et la Turquie sans conditions préalables, j'ai été guidé par une vision de construire un avenir plus sûr et harmonieux dans la région. L'Arménie a fait de son mieux pour ne pas laisser aux générations futures le soin de régler les relations interétatiques entre l'Arménie et la Turquie. Nous voulions compléter le processus et leur épargner la peine d'assumer ce fardeau.

Toutefois, au cours des neuf années qui ont suivi la signature des protocoles, Ankara n'a pris aucune mesure pour les ratifier; de plus, il n'a laissé aucune place à l'espoir qu'il allait le faire.

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017, j'ai annoncé que si la Turquie ne prenait aucune mesure positive pour ratifier les protocoles et mettre en œuvre ses engagements, l'Arménie dénoncerait aux Protocoles de Zurich avant le printemps 2018.

En initiant le processus, l'Arménie réalisait qu'être accepté à l'unanimité dans la diaspora arménienne, dont la plupart sont des descendants de rescapés du génocide, n'était chose aisée. Néanmoins, notre pays a pris cette mesure.

Le moment est venu de prendre une décision. Nous venons de nous réunir pour discuter de cette question, et maintenant je donne la parole au ministre des Relations extérieures qui va détailler le sujet.»



Le ministre des Affaires étrangères, **Edouard Nalbandian**, présent à la réunion, a donné un rapide aperçu de l'évolution des rapports arméno-turcs depuis leurs signatures.

«Depuis son indépendance, l'Arménie a essayé d'établir des relations avec la Turquie. Les relations arméno-turques étaient dans l'impasse lorsque le président de l'Arménie a initié le processus de normalisation des relations avec la Turquie en 2008, qui était basé sur la vision d'une normalisation des relations sans conditions préalables.



C'est avec cette compréhension commune de la normalisation des relations sans conditions préalables que nous avons entamé et mené les négociations avec la partie turque, qui ont abouti à la signature du "Protocole sur l'établissement de relations diplomatiques entre la République d'Arménie et la République de Turquie". Protocole sur le développement des relations bilatérales

entre la République d'Arménie et la République de Turquie à Zurich le 10 octobre 2009.

Tout au long du processus de négociation, nous avons senti le soutien sans équivoque de la communauté internationale, qui a attaché une grande importance à la normalisation des relations arméno-turques et a considéré la démarche de l'Arménie comme une sage initiative. La présence des ministres des Affaires étrangères de la Russie, des États-Unis, de la Suisse, du Haut Représentant de l'UE et du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en témoigne.

L'Arménie a toujours été cohérente dans sa position sur la mise en œuvre de ces protocoles. Malheureusement, les développements ultérieurs ont démontré une fois de plus qu'Ankara n'est pas prêt pour la normalisation et que les déclarations verbales de la partie turque sur la préparation à la soi-disant réconciliation historique n'ont rien à voir avec la réalité. Même le jour de la signature des protocoles, la partie turque a de nouveau essayé d'exprimer des conditions préalables qu'elle avait utilisées avant le lancement du processus.

Pour cette raison, la cérémonie de signature a été retardée de quelques heures. Les représentants de haut niveau de la communauté internationale présents à la cérémonie, tant à l'époque qu'à une date ultérieure, ont déclaré que les protocoles devraient être ratifiés dans un délai raisonnable et mis en œuvre sans conditions préalables.

Cependant, suite à la signature des protocoles de Zurich, la Turquie est revenue au langage des conditions préalables qui non seulement n'avaient rien à voir avec la lettre et l'esprit des protocoles, mais contredisaient ceux-ci. La Turquie a conditionné la ratification des protocoles au règlement du conflit du Haut-Karabakh conformément aux approches maximalistes et sans fondement de la partie azerbaïdjanaise, et a ouvertement soutenu les déclarations provocatrices et les actions bellicistes de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie et le Haut-Karabakh.

Non seulement l'Arménie, mais les pays et les organisations internationales qui ont soutenu le processus ont déclaré que le règlement de la question du Haut-Karabakh ne pouvait pas être lié au processus de normalisation des relations arméno-turques, et que de telles tentatives ne pouvaient que nuire aux deux processus.

Nous avons également réaffirmé continuellement, tant au début qu'au cours du processus de normalisation arméno-turque, que l'Arménie ne remettra jamais en question l'importance de la reconnaissance internationale du génocide arménien.

Comme le Président Sarkissian l'a souligné à maintes reprises, l'Arménie ne recourt pas au langage des conditions préalables, mais, de même, nous n'accepterons jamais les conditions préalables avancées par qui que ce soit.

Lorsque la partie turque a mené l'ensemble du processus dans une impasse, l'Arménie a dû arrêter la procédure de ratification, tout en étant prête à ratifier les protocoles parallèlement aux mesures prises par la Turquie. Cette approche de l'Arménie a été perçue positivement et accueillie favorablement par différents pays et structures internationales.

Le rejet par Ankara de l'invitation du président Sarkissian à participer à la commémoration du centenaire du génocide arménien le 24 avril 2015, que j'ai transmis au président turc R.T. Erdoğan en août 2014, prouve une fois de plus que la Turquie n'est pas prête à aller de l'avant dans la normalisation de ses relations avec l'Arménie. C'était une autre occasion manquée pour la Turquie.

L'Arménie a déclaré à plusieurs reprises que la Turquie ne pouvait pas toujours garder les protocoles en otage. Mais Ankara n'a pas tenu compte des appels systématiquement faits par nous et par la communauté internationale.

En effet, nous n'avons jamais compté sur les faveurs de la Turquie, mais avons essayé de construire des relations équitables et modernes. C'est peut-être la raison de la réticence de la Turquie à ratifier les Protocoles. Après tout, ce sont les premiers documents sur les relations arméno-turques qui ne nous ont pas été imposés, d'ailleurs, ils ont été initiés par l'Arménie et négociés sur la base de nos propositions. L'Arménie est restée sur ses propositions et a su faire avancer les processus initiés, contrairement à la Turquie, qui n'a pas trouvé la force de briser ses stéréotypes, violant ainsi le principe fondamental des relations internationales : *pacta sunt servanda (les accords doivent être respectés)*.

En lançant le processus de normalisation des relations arméno-turques, nous avons pleinement réalisé les développements futurs possibles. Grâce à la signature de protocoles, nous avons cherché à normaliser les relations, mais nous avons également réalisé que la Turquie pourrait ne pas faire preuve de volonté politique et respecter ses engagements.

Le temps a prouvé que notre préoccupation était juste. Jusqu'à ce jour, l'absence de tout pas vers la ratification des Protocoles du côté turc, les tentatives continuelles de lier la ratification des protocoles aux conditions préalables, les déclarations provocatrices contre l'Arménie et les Arméniens exprimées par Ankara attestent que la Turquie n'est pas prête à ratifier et mettre en œuvre les protocoles.»

Après le rapport du ministre, les membres du Conseil de sécurité ont présenté leur position sur la question, notant que la Turquie voisine n'a pas utilisé cette opportunité historique. Outre le fait de compromettre le règlement des relations entre l'Arménie et la Turquie, les conditions préalables qui y sont énoncées ont entraîné des complications évidentes dans les pourparlers de règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, renforçant la position de l'Azerbaïdjan.

Aussi, dans ces conditions, l'Arménie ne voit pas d'alternative à l'arrêt des procédures de signature du protocole.

Ils ont également souligné que l'Arménie avait plus de raisons d'imposer des conditions préalables à la Turquie, mais qu'elle avait opté pour la perspective d'une région pacifique et stable avec ses voisins.

À la suite du débat, le CNS a approuvé la décision de mettre fin au processus de ratification des protocoles.

Résumant la réunion, le président a souligné une fois de plus que la Turquie violait la pratique internationalement reconnue et les engagements pris par les États devant la communauté internationale en refusant ouvertement de ratifier les protocoles et d'ajouter des conditions préalables qui n'avaient rien à voir avec les protocoles eux-mêmes.

"Je tiens à répéter encore une fois que nous n'avons pas posé de conditions préalables dans nos relations avec les tiers et que nous ne laisserons personne utiliser la pratique des conditions préalables.

Nous sommes un petit pays, nous n'avons pas de potentiel militaire ou d'économie puissante, mais nous sommes une nation indépendante et n'agissons que pour le bien de notre État et de notre peuple.

Compte tenu de l'avis du CNS, je vais signer aujourd'hui 1^{er} Mars un décret sur l'arrêt de la procédure de ratification des protocoles susmentionnés.

Je demande au ministre des Affaires étrangères d'informer la partie turque de notre décision. Après cela, la République d'Arménie n'aura plus aucune obligation légale découlant de la signature de ces protocoles", a déclaré le président Sarkissian, et de poursuivre :



«Une lettre indiquant la position de l'Arménie sur cette question sera notifiée à toutes les parties présentes lors de la cérémonie de signature. En particulier envers les Présidents de la Russie, de la France, des États-Unis et de la Confédération suisse, le Président du Conseil de l'Union européenne et le Secrétaire Général du Conseil de

l'Europe, afin d'exprimer la profonde gratitude de la partie arménienne envers eux et toutes les organisations internationales qui nous ont soutenus dans cette initiative.

Je veux mettre en évidence deux choses importantes. La première est que, selon ma conviction, le chemin que nous avons emprunté était très utile. Lorsque nous avons entamé le processus de négociation, nous avons naturellement prédit deux possibilités - positives ou négatives. Et nous sommes arrivés à la conclusion que nous sommes gagnants dans les deux cas. La réussite du processus découle des intérêts des deux peuples, tandis que l'échec pourrait convaincre la communauté

internationale que la raison de l'absence de relations doit être recherchée ailleurs, du moins pas dans le style de travail de l'Arménie. Et je pense que nous l'avons démontré.

Il n'y a pas de telle structure internationale, aucun Etat impliqué dans des processus internationaux qui adhèrent à d'autres vues. Plusieurs fois nous avons entendu parler de chez qui se trouvait la balle et pourquoi les protocoles n'ont pas été ratifiés. Deuxièmement, comme je l'ai dit plus haut, notre position de principe reste inchangée, nous sommes profondément convaincus que l'établissement et le développement des relations entre l'Arménie et la Turquie découlent des intérêts de nos deux peuples.

L'intérêt est important en effet, mais nous ne devons pas courir toujours après cela sans espérer que nous puissions y arriver de toute façon, nous pouvons perdre beaucoup pendant ce temps. Par conséquent, nous sommes prêts à établir des relations avec la Turquie, s'il y a une telle sensibilisation côté turc.

Si nous recevons de nouvelles propositions demain, ou après-demain, nous sommes prêts à en discuter, mais avant cela, nous essaierons de les détailler, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, sans avoir de relations diplomatiques avec la Turquie", a souligné le président arménien.

(...)



Le président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, **Armen Achodian**, a fait parvenir aux Vice-présidents du Parlement européen, au Président et aux membres de la Commission des relations extérieures du Parlement, à l'occasion du

30e anniversaire des pogroms de Sumgaït, la résolution adoptée par le Parlement arménien, par les membres du Bureau de l'Assemblée parlementaire Euronest, ainsi que par les membres de la Commission de coopération parlementaire Arménie-UE.

Armen Achodian a exprimé l'espoir que les violations commises par l'Azerbaïdjan, les meurtres et les déportations bénéficieront d'une évaluation ciblée et non équivoque, notamment au Parlement européen, contribuant ainsi à prévenir les violations du droit humanitaire et à assurer la stabilité et la sécurité dans la région.

Dans ce contexte, il a évoqué les résolutions du Parlement européen sur le Haut-Karabakh, en particulier celles adoptées en 1988 et en 1992, qui réaffirmaient l'importance du droit du peuple du Haut-Karabakh à l'autodétermination.

(...)



L'Assemblée nationale arménienne a élu **Armen Sarkissian** en tant que 4ème président du pays (90 votes pour, 10 contre et 1 nul).

Le nouveau président prendra ses fonctions lors d'une séance spéciale de l'Assemblée nationale le 9 avril.

Né à Erevan le 23 juin 1951, Armen Sarkissian est diplômé de l'Université d'Etat d'Erevan (Département de Physique Théorique et Mathématiques).

Il est vice-président de l'East West Institut, a occupé et occupe toujours des postes honorifiques et exécutifs dans de très nombreuses organisations internationales.